



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 17 août 2023

## Lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles : la Ville poursuit sa mobilisation et sensibilise les professionnels de santé

La Ville de Limoges est engagée aux côtés des services de l'État dans la prévention des violences intrafamiliales et sexuelles. La Ville de Limoges et son Centre communal d'action sociale (CCAS) ont d'ailleurs signé, le 25 novembre 2022, le Schéma local de lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles\*, en partenariat avec 17 signataires.

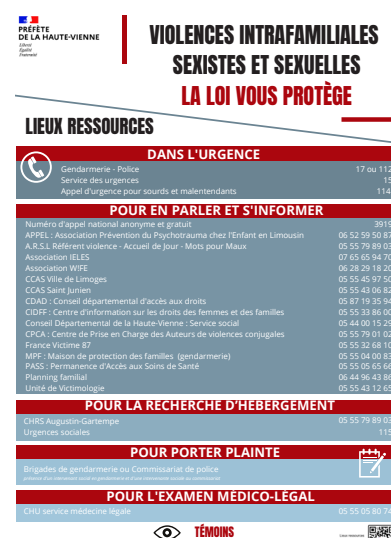
Dans le cadre des actions menées avec ce Schéma, une campagne de communication sur les lieux ressources que les victimes peuvent contacter a été réalisée par la Préfecture de la Haute-Vienne (voir affiche ci-contre). La Ville de Limoges vient de procéder à l'envoi de ce document à l'ensemble des professionnels de santé de Limoges (pharmacies, infirmiers, médecins généralistes, kinésithérapeutes, sages-femmes, etc.), soit près de 800 personnes, afin de favoriser la diffusion de ce message utile aux personnes concernées. La Ville par cette action de communication auprès des professionnels de santé complète les mesures engagées par la Préfecture et le Parquet.

Par ailleurs, pour renseigner au mieux les victimes ou les témoins de violences, la Ville a créé sur son site internet [limoges.fr](http://limoges.fr) une page recensant l'ensemble des informations pratiques (dans la rubrique Pratique > Solidarité > Violences conjugales, sexistes et sexuelles : comment vous faire aider ?).

L'État et les acteurs impliqués se mobilisent en Haute-Vienne pour dénoncer, proposer et mettre en œuvre des actions concrètes pour combattre le fléau des violences faites aux femmes. Les actions engagées par chaque service de l'État s'inscrivent dans un cadre d'ensemble et se conduisent par un travail partagé et volontariste avec les collectivités et les associations. Chaque année en France, environ 213 000 femmes subissent des violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint et une femme décède tous les deux jours et demi en moyenne sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon.

\* Les orientations et actions du Schéma local de lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles sont pensées en cohérence et en complémentarité avec les instances et les outils portés par l'État et les partenaires locaux. **Sept grandes orientations ont été retenues :**

- prévention, sensibilisation et information pour lutter contre les violences intrafamiliales, le sexisme et le harcèlement ;
- prise en charge des victimes ;
- accès au droit, accès aux soins et sécurisation des victimes ;
- prise en charge des enfants victimes de violences intrafamiliales ;
- prise en charge des auteurs de violences conjugales ;
- prostitution ;
- mutilations féminines.



Contact presse Ville de Limoges :  
**Claire GLÉDEL**  
Attachée de presse  
05 55 45 60 49 / [claire.gledel@limoges.fr](mailto:claire.gledel@limoges.fr)

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : [limoges.fr](http://limoges.fr)

